



# Commune de Sainte-Mère-Église

Compte-rendu de la Réunion du Conseil Municipal du 17 octobre 2019

Date de convocation :

08/10/2019

Date d'affichage :

08/10/2019

Le dix-sept octobre deux mille dix-neuf à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Sainte-Mère-Eglise en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean QUETIER, Maire de Sainte-Mère-Eglise.

Nombre de

Conseillers :

En exercice : 64

Présents : 34

Votants : 39

## Étaient présents :

C. JORET, J. SANTINI, R. DROUET, J. QUETIER, P. CONTENTIN, A. HEBERT, S. MARAIS, S. VOISIN, A. HASLEY, A. MARIE, V. LETOURNEUR, C. HAMCHIN, D. CORNIERE, P. AUFRAY, A. LEBAS, R. ENEE, M. JEAN, H. LEDANOIS, A. JEAN, P. AUBRIL, C. LEPAISANT, M. MILET, C. BROHIER, N. CHRETIEN, A. LEGENDRE, J. CARBONNIER, A. FEUILLYE, O. OSMONT, JP JOUAN, D. LEMAIRE, S. ENGUEHARD, V. LENOEL, C. KERVADEC, K. LABBEY .

Excusés : S. MICHEL ayant donné pouvoir à C. JORET, V. BUZE ayant donné pouvoir à A. HEBERT, P. DELADUNE, JY BODIN ayant donné pouvoir à P. AUBRIL, T. POULIQUEN ayant donné pouvoir à D. LEMAIRE, C. TOURAILLE ayant donné pouvoir à M. MILET.

Absents : W. PALFREYMAN, C. MAURER, K. LUTIGNEAUX, D. EXMELIN, A. MICHEL, A. CUQUEMELLE, P. BRISSET, S. AUMONT, M. BERNARD, D LE LIEVRE, J. AMIOT, D. BEROT, S. BIGOT, R. DIENIS, O. PAUL, C. LEPETIT, G. OSMONT, E. VOISIN, J. BUQUET, D. LEPRESLE, JP NEEZ, JB ROUE-LECUYER, T. GAZDA, JM GAZDA

Secrétaire : C. HAMCHIN

Monsieur le Maire soumet à l'approbation des conseillers municipaux le dernier compte rendu,

M. CARBONNIER y porte une remarque sur le point concernant le projet de création d'un réseau d'éclairage public à Carquebut. Il précise que sa demande était sur le village de l'église fréquenté par des enfants et non celui d'Eturville. Le Conseil Municipal après avoir pris note de cette remarque, approuve à l'unanimité le compte rendu du 12 septembre.

Monsieur Quétier après la disparition subite de Mme Chantal FREMONT, demande à l'assemblée d'observer une minute de silence.

Handwritten text at the top of the page, possibly a title or header.

Small handwritten text or mark in the top right corner.

Main body of handwritten text, appearing to be a list or series of entries.

Second main body of handwritten text, continuing the list or entries.

Third main body of handwritten text, continuing the list or entries.

## **Présentation du dispositif de vidéoprotection dans le cadre du Label « sécuri-site »**

Monsieur le Maire présente Mme Marion Gaultier, adjudant auprès du groupement de gendarmerie départementale de la Manche et la remercie de sa présence. Sont également présents M. LEPAGE Yvan policier municipal et Mme LEPRELLE Chantal, secrétaire en charge notamment de l'événementiel sur la commune.

Avant de donner la parole à l'Adjudant GAULTIER, Monsieur Quétier insiste sur le fait que la vidéoprotection renforce la sécurité des personnes et des biens, mais qu'il faut dans le même temps protéger la vie privée. Après le Mont-Saint-Michel, la signature de ce Label a été actée en juin avec Monsieur le Préfet de la Manche. pour Sainte-Marie du-Mont et Sainte-Mère-Eglise. Ce label a pour but de rassurer les touristes qu'ils soient français ou étrangers en leur assurant un niveau de protection. D'où ce projet de vidéoprotection qui tends à augmenter la sécurité mais aussi à faire baisser la délinquance (vols, dégradations, incivilités). Une réunion d'information a été menée auprès des commerçants notamment afin de les sensibiliser à tout comportement suspect. L'étude réalisée porte sur 9 sites ( diverses rues du centre bourg, intérieur de l'église, stade, parking mairie, rond-point Locust Valley, ZA des Crutelles). La vidéoprotection est régie par le Code de Sécurité Intérieure qui permet la protection des bâtiments publics et leurs abords, mais aussi la prévention des atteintes aux personnes. Seules 4 personnes seront habilitées à visionner les images dont un local y sera exclusivement dédié. Le public doit être informé de la présence de caméras à l'entrée de la commune ou sur chaque zone. Enfin il est précisé que selon le projet, les vues en partie privée sont floutées et que dans certaines rues seules les plaques des voitures sont filmées. Cette étude ne chiffre pas le coût de l'opération mais la somme de 7500 € est annoncée pour l'installation d'une caméra. La commune est éligible à l'aide du Ministère de l'intérieur ( Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance) et le projet peut être étalé sur 3 ans. Afin de laisser le temps aux élus de réfléchir sur ce projet, ce point sera à l'ordre du jour de la prochaine réunion de Novembre. Le recrutement d'un maître d'œuvre va s'avérer nécessaire afin de chiffrer cette opération.

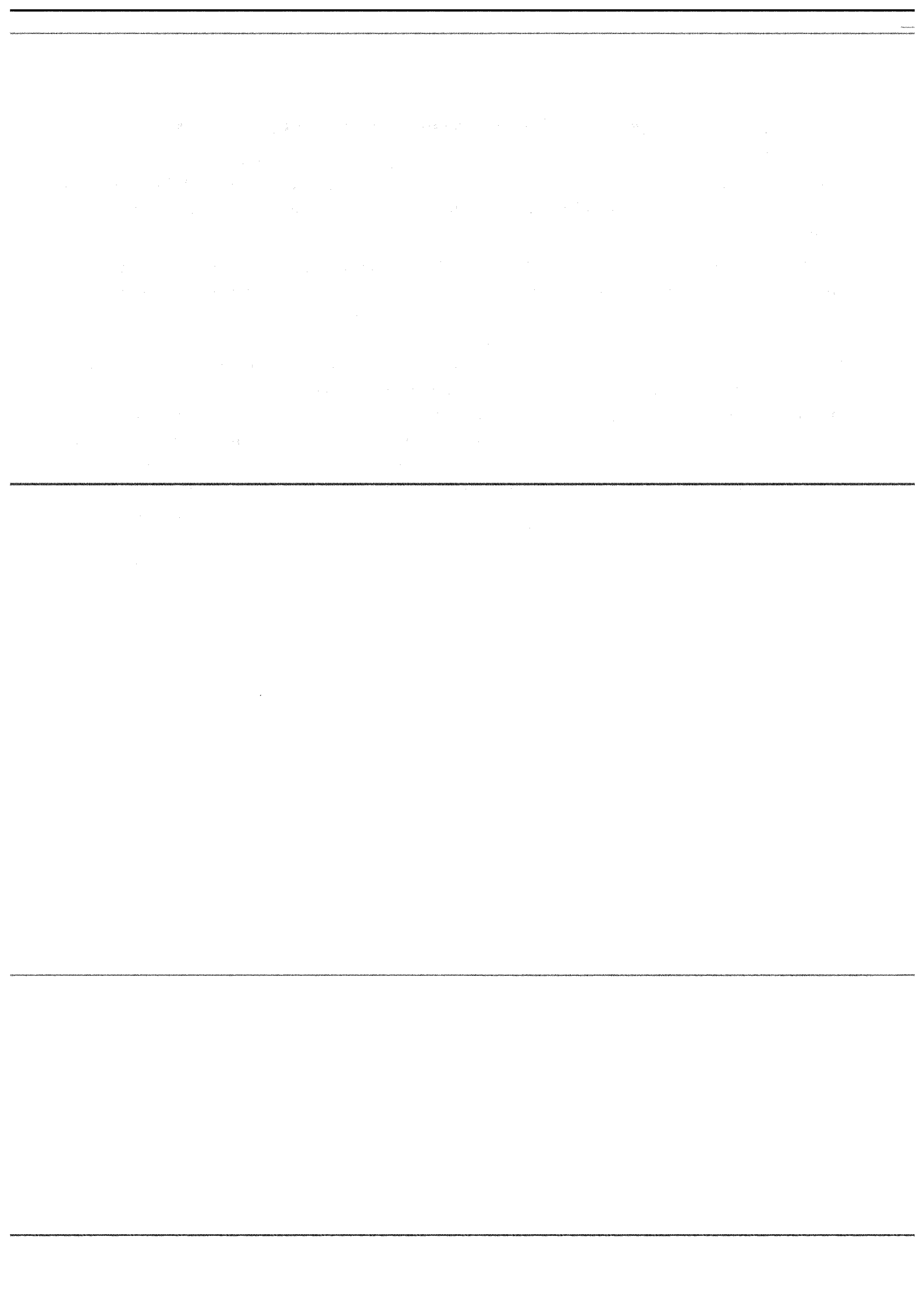
Plusieurs élus font des remarques notamment par la présence d'une caméra dans l'église. L'adjudant Gaultier précise que ce lieu de culte, fréquenté par des milliers de personnes, peut être une cible pour des terroristes qui pourraient s'y reclure et la présence de caméras serait une aide précieuse. D'autres remarques concernent les abords des écoles qui ne font pas partie du projet, peut-être un point à revoir.

M. QUETIER remercie Mme GAULTIER pour son travail.

Monsieur le Maire propose d'ajouter un point à l'ordre du jour : élection d'un maire-délégué à Carquebut. Le Conseil Municipal donne son accord.

Le Conseil communal de Carquebut s'étant réuni ce mercredi 16 octobre, propose à l'unanimité

- d'élire un maire délégué.
- de nommer qu'un seul adjoint



### **105/2019 – Élection d'un maire-délégué à Carquebut**

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection du maire-délégué de Carquebut et demande si des conseillers souhaitent présenter leur candidature à la fonction de Maire délégué de la Commune déléguée de Carquebut. Monsieur Maurice MILET présente sa candidature à la fonction de maire délégué de la Commune déléguée de Carquebut. Aucun autre conseiller ne fait acte de candidature.

Il est ensuite procédé au vote, à bulletin secret.

Deux assesseurs sont désignés : Mme Virginie LETOURNEUR et Mme Sylvie ENGUEHARD.

Après dépouillement des bulletins, Monsieur le Maire annonce les résultats.

Monsieur Maurice MILET est élu maire délégué de la Commune déléguée de Carquebut par 37 voix pour et 2 bulletins blancs et prend la place de 2e adjoint auprès de la commune nouvelle de Sainte-Mère-Eglise.

### **106/2019 - Fixation du nombre d'adjoints de la commune historique de Carquebut**

La commune historique de Carquebut était composée d'un maire et de deux adjoints. Suite au décès de Mme FREMONT Chantal, Monsieur le Maire, conformément à l'avis du conseil communal réuni le 16 octobre, propose de réduire le nombre d'adjoints de la commune historique de Carquebut à un.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de fixer le nombre d'adjoints de la commune historique de Carquebut à un adjoint.

### **107/2019- Élection d'un adjoint – commune déléguée de Carquebut**

Monsieur Quétier invite l'assemblée à procéder à l'élection d'un adjoint auprès de la commune déléguée de Carquebut et demande s'il y a des candidats au poste. Seul M. LEPAISANT Cyril fait acte de candidature. Il est procédé au vote à bulletin secret.

Deux assesseurs sont désignés : Mme LETOURNEUR et Mme ENGUEHARD

Le dépouillement des votes donne le résultat suivant : 35 voix pour M. Cyril LEPAISANT et 4 blancs.

M. LEPAISANT est élu adjoint délégué au maire délégué de la commune déléguée de Carquebut.

### **108/2019 -Indemnités aux élus**

Le Conseil Municipal à l'unanimité attribue à M. Maurice MILET, maire-délégué de Carquebut, une indemnité au taux de 17 % de l'indice terminal de la fonction publique territoriale.

### **109/2019 – Commissions – remplacement de Mme FREMONT**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la candidature de M. MILET Maurice au sein de la commission d'appel d'offres en remplacement de Mme FREMONT, en tant que titulaire.

Après du conseil d'administration de l'EHPAD de Carquebut, Mme FREMONT assurait la fonction de présidente. M. MILET fait savoir qu'il ne souhaite pas siéger au sein de ce conseil et demande à M. QUETIER d'assurer cette fonction. M. QUETIER qui préside celui de l'EHPAD de Sainte-Mère-Eglise, va assurer cette fonction jusqu'à la fin du mandat. Le conseil municipal approuve cette décision à l'unanimité.

The first part of the course covers the fundamentals of algebra, including the properties of real numbers, the operations of addition, subtraction, multiplication, and division, and the concept of exponents. Students learn to solve linear equations and inequalities, and to graph these on a coordinate plane. The second part of the course focuses on geometry, starting with the properties of triangles and quadrilaterals, and moving on to the study of circles and their various parts. The course concludes with a review of the key concepts and a final exam.

Chapter 1: Introduction to Algebra

This chapter introduces the basic concepts of algebra, including the properties of real numbers and the operations of addition, subtraction, multiplication, and division. It also covers the concept of exponents and how to simplify expressions involving them. The chapter ends with a section on solving linear equations and inequalities.

Chapter 2: Geometry

This chapter covers the properties of triangles and quadrilaterals, and the study of circles and their various parts. It includes sections on the area and perimeter of these shapes, and the properties of angles. The chapter concludes with a review of the key concepts and a final exam.

Enfin Mme FREMONT faisait partie du CCAS. Mme JORET indique que la prochaine réunion n'étant pas dans les semaines à venir, ce point sera revu ultérieurement.

Monsieur Quétier donne lecture des courriers de condoléances reçus de la part de M. CATHERINE, maire de Picauville, de Mme CASTELLOTTI, Sous-Préfète et de M. GOSSELIN Député.

### **110/2019 – Autorisation de signature de la convention avec Manche Numérique**

La convention présentée propose de confier l'exécution des services numériques à Manche Numérique. Pour la commune, il s'agit de l'assistance pour nos différents logiciels (comptabilité, élections, état civil, paie) mais aussi l'accès à la plate-forme des marchés publics.

A l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec Manche Numérique.

### **111/2019 - Choix de l'établissement bancaire pour prêts**

Monsieur Quétier informe les conseillers municipaux que la commune est officiellement propriétaire de l'immeuble de l'ancienne gendarmerie sis « rue du Cap de Laine ». Il reste à payer la somme de 160 000 € revenant au vendeur et les frais de transaction.

Deux établissements bancaires ont répondu à notre demande de prêt relais. L'offre de la Banque Postale est la plus intéressante avec un taux de 0,50 % pour un prêt de 170 000 € sur 3 ans. Les frais de dossier s'élèvent à 270 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient l'offre de la Banque Postale dans les conditions ci-dessus indiquées.

Des prêts sont envisagés pour le financement des travaux de construction du Pôle de santé et de la future station d'épuration à Sainte-Mère-Eglise. Ils seront choisis lors de la prochaine réunion.

### **Validation du contrat de Pôle de services**

Ce point est retiré de l'ordre du jour considérant que le document contractuel n'est pas encore achevé avec le Département.

### **112/2019 - Rapports annuels sur le prix et la qualité – service assainissement 2018**

La parole est donnée aux trois maires délégués lieu d'implantation des stations d'épuration.

M. AUBRIL présente le rapport concernant Ravenoville : deux stations d'épuration une pour 990 équivalent habitants (EH) à Ravenoville -plage et 150 EH à Ravenoville-bourg soit au total 261 abonnés. Le prix du m<sup>3</sup> d'eau assaini est 1,31 € m<sup>3</sup> pour une consommation de 120 m<sup>3</sup> par an

M. VOISIN fait état de 745 abonnements pour le service d'assainissement de Sainte-Mère-Eglise. Le prix du m<sup>3</sup> d'eau assaini est de 4,59 € m<sup>3</sup> sur la même base de calcul.

Pour terminer cette présentation, M. JEAN indique que 358 foyers sont raccordés à la station de Chef-du-Pont ainsi que 3 abonnés non domestiques ( SAS le Moulinet – Laiterie Isigny ste Mère – Nestlé Montblanc). Le prix est de 3,24 € m<sup>3</sup>.

Le Conseil Municipal à l'unanimité approuve les trois rapports annuels sur le prix et la qualité au titre de l'année 2018 tels que présentés.

---

1. The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that proper record-keeping is essential for ensuring the integrity and reliability of financial data. This section also highlights the role of internal controls in preventing errors and fraud.

2. The second part of the document focuses on the implementation of effective internal control systems. It provides a detailed overview of the various components of an internal control framework, including risk assessment, control activities, information and communication, and monitoring. The text stresses the need for a strong control environment and the involvement of all employees in maintaining the system.

3. The third part of the document addresses the challenges and opportunities associated with the use of technology in internal control. It discusses how digital tools can enhance the efficiency and effectiveness of control processes, while also highlighting the risks of cyber threats and data breaches. The text concludes by emphasizing the importance of staying up-to-date with the latest technological advancements.

---

4. The fourth part of the document provides a summary of the key findings and recommendations. It reiterates the importance of a robust internal control system and offers practical advice on how to design and implement such a system. The text also includes a list of resources and references for further reading.

5. The final part of the document is a conclusion that summarizes the main points of the report. It expresses the hope that the information provided will be helpful to readers in their efforts to improve their internal control systems and ensure the accuracy and reliability of their financial reporting.

---

---



### **113/2019 -Implantation d'une antenne relais à Chef-du-Pont**

ORANGE a déposé une demande d'implantation d'une antenne relais sur le terrain à proximité de la salle de la Petite Vitesse. Après l'avis négatif de l'Architecte des Bâtiments de France, Orange a exercé un recours gracieux en s'appuyant sur le fait que le projet se situe hors d'espace protégé. M. QUETIER a accédé à leur demande. De ce fait, ORANGE propose à la signature un bail pour 12 années. Le Conseil Municipal à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer ce bail en tentant de négocier le prix de location annuel.

Sur Chef-du-Pont, les élus font remarquer la mauvaise réception du réseau Bouygues.

### **114/2019 – Médiathèque : prêts de documents**

Monsieur VOISIN, à la demande de la Bibliothèque Départementale de Prêt, propose d'augmenter le nombre d'emprunts de documents auprès de la médiathèque, soit 8 livres, 8 CD et 4 DVD par adhérent.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide que chaque adhérent auprès de la médiathèque municipale pourra emprunter au maximum, à compter de ce jour, 8 livres, 8 CD et 4 DVD.

### **115/2019 – travaux d'extension du cimetière de Sainte-mère-Eglise : résultat de l'appel d'offres**

La commission d'appel d'offres réunie le 16 octobre, a examiné les offres reçues dans le cadre du marché de travaux en vue de l'extension du cimetière de Sainte-Mère-Eglise y compris le parking.

Deux lots composaient ce marché :

Lot 1 : voirie et réseau d'eaux pluviales : 6 entreprises ont répondu.

La commission d'appel d'offres a attribué ce lot à l'entreprise COLAS pour la somme de 123 693,02 € TTC

Lot 2 : clôture, portails et espaces verts : 7 réponses. Le lot a été attribué à l'entreprise MASTELLOTTO pour la somme de 46 053,96 € TTC

### **Élections municipales**

Un petit rappel est fait concernant les futures échéances municipales :

- les dates du scrutin : dimanche 15 et 22 mars 2020
- lieu de vote : dans les mairies historiques
- modalités : nécessité de présenter une pièce d'identité, scrutin de liste remplissant les conditions de parité

### **Questions diverses**

- Monsieur le Maire donne lecture du courrier de M. LEBOUVIER, « Tonio Pizzas » qui est présent sur la commune le mercredi et qui souhaiterait étendre sa présence au lundi, du 01 mai au 30 septembre dans le cadre du Label Village Étape. Par ailleurs, il demande l'autorisation de stationner le week-end du 6 et 7 juin 2020 à proximité du marché couvert. Le Conseil Municipal donne un avis favorable, charge à lui de s'acquitter des droits dûs envers la commune.



## 116/2019 -Décision modificative n° 4 du budget communal

### INVESTISSEMENT

#### DEPENSES

1 aspirateur école maternelle	NILFISK	369,00	Article 2188-40
Chaudière gaz école élémentaire Chef du Pont	MESNAGE Bertrand	3350,00	Article 21312-96

Dépenses imprévues – article 020 - - 3719,00

La décision modificative n° 4 du budget communal est approuvée à l'unanimité par le Conseil Municipal.

- les élus sont conviés à visiter le logement acquis au « 26 rue du Cap de laine » - ex gendarmerie – le 9 novembre 2019 à 11 heures
- M. QUETIER relate son voyage privé aux États-Unis.
- Mme JORET indique sa recherche d'un bénévole pour assurer le transport de denrées alimentaires entre Saint-Lô et Sainte-Mère-Eglise. La personne devra assurer cette mission à partir de mars 2020 tous les mercredi matin.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 00.

1. The first part of the document is a list of names and their corresponding dates.

2. The second part of the document is a list of names and their corresponding dates.

3. The third part of the document is a list of names and their corresponding dates.

4. The fourth part of the document is a list of names and their corresponding dates.

5. The fifth part of the document is a list of names and their corresponding dates.

6. The sixth part of the document is a list of names and their corresponding dates.

7. The seventh part of the document is a list of names and their corresponding dates.

8. The eighth part of the document is a list of names and their corresponding dates.

9. The ninth part of the document is a list of names and their corresponding dates.

10. The tenth part of the document is a list of names and their corresponding dates.